

**AVIS DE SÉANCE
PLÉNIÈRE ET
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

La Séance plénière et l'assemblée générale annuelle de la Fédération des Associations de professeures et professeurs du Nouveau-Brunswick auront lieu à l'Auberge les Jardins Inn, St.-Jacques, N.B. le 10 et 11 mai, 2001.

La Séance plénière commencera à 14H00 le 10 mai, et l'assemblée générale commencera à 09H00 le 11 mai.

**VOS OPINIONS
SONT BIENVENUES**

Une invitation spéciale est lancée à tous les membres des associations locales qui désirent nous faire parvenir des textes et leurs opinions au sujet de la vie universitaire en général.

Conséquemment, les lecteurs et lectrices sont cordialement invité/e/s à faire parvenir leur point de vue ou à formuler leurs commentaires par écrit à:

Le Bulletin de la FAPPUNB
65 Brunswick, Suite 297
Fredericton, NB E3B 1G5

SÉANCE PLÉNIÈRE ANNUELLE

Jeudi le 10 mai 2001 à 14H00

L'Auberge les Jardins Inn, St.-Jacques, N.B.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation des invité(e)s.
3. Rapport du Comité de nomination.
4. Premier appel pour la mise en candidature des membres du comité directeur de la FAPPUNB pour 2001-2002.
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la Séance Plénière du 11 mai, 2000.
6. Deuxième appel pour les mises en candidature.
7. Affaires découlant du procès-verbal.
8. Dernier appel pour les mises en candidature.
9. Élection des membres de la direction.
10. Pause café. (15 minutes)
11. Rapport de l'ACPPU.
12. Rapport du président.
13. Rapport du directeur exécutif.
14. Rapport du trésorier.
15. Rapport des Comités permanents.

Comité de la condition féminine
Comité de la Caisse de défense légale
Comité des communications
Comité éditorial du Prix Nicole Raymond Award
Comité de la bourse d'études.

16. Politiques recommandées à la séance plénière.
17. Autres.
18. Ordre du jour 15H30 (A être avisé)
19. Levée de l'assemblée.

LES AVANTAGES D'ADHÉSION

[Voici le message que madame Hélène Beaulieu, présidente de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien (ABC), a transmis à ses membres dans le numéro de l'été 2000 du Bulletin des avocats, Volume 16, Numéro 3 et que nous reproduisons ici avec l'aimable autorisation de cette division.]

« De temps à autre, quelqu'un vient me demander : "pourquoi avons-nous l'adhésion universelle au Nouveau-Brunswick?" Tout comme nos collègues de la Colombie-Britannique qui posent parfois aussi cette question. Ce sera peut-être bientôt le cas de l'Ontario [du Manitoba et du Yukon] où on est en train de débattre de la question de l'universalité.

Il s'agit là d'une question très simple et la réponse est tout aussi simple. L'autorité que donne le nombre.

Ce pays compte des milliers de juristes. Nous oeuvrons en pratique privée, pour le gouvernement, dans des entreprises, les facultés de droit et diverses organisations. Et bien que certaines de nos préoccupations varient parfois d'un lieu à l'autre, on peut dénombrer plusieurs dénominateurs communs :

- servir notre clientèle.
- servir le système de justice.
- respecter fidèlement nos obligations déontologiques et professionnelles. Il existe dans la société plusieurs intérêts qui semblent conspirer pour nous empêcher de remplir ces engagements et de respecter ces normes :
- les gouvernements qui n'allouent pas suffisamment de fonds pour rémunérer les avocats de l'aide

juridique.

- les comptables qui veulent leur part du gâteau.

- les cyniques qui jubilent à critiquer les avocats et à démolir le système.

Nous pouvons, bien entendu, tenter de nous battre chacun et chacune de notre côté, mais nous n'en avons ni le temps ni les ressources. Et quand bien même nous pourrions le faire, quelle serait la réaction de l'auditoire visé? Ce pourrait être "vous n'êtes qu'un avocat, ou un cabinet ou un contentieux d'entreprise. Pourquoi devrions-nous vous écouter?"

C'est en fait la raison d'être fondamentale de l'ABC. Parce que nous, les avocats, nous avons besoin de nous faire entendre, et à l'aide d'une voix plus puissante que celle d'un ou deux avocats isolés. Nous devons nous exprimer à l'unisson et diffuser le même message clair et fort. Ce que nous avons à dire doit être exprimé avec le plus de force et de conviction possible.

Ainsi, l'ABC peut revendiquer auprès des gouvernements qu'elle "représente 37 000 juristes d'un bout à l'autre du pays" et que nous avons bâti, pierre par pierre, au cours des cent dernières années, un édifice solide. Nous sommes la voix de la profession juridique et nous contribuons de façon concrète, grâce à notre expérience, à la réforme du droit et à l'élaboration des lois. Et à l'adresse des cyniques, nous pouvons soutenir que "Nous sommes fiers de faire partie d'une Association qui protège nos droits et libertés. Nous sommes intervenus avec succès dans la cause J.G. du Nouveau-Brunswick devant la Cour suprême du Canada, pour confirmer les droits que nous reconnaît l'article 7 de la Charte. Disons-le tout

simplement : les Canadiens et Canadiennes ont des droits et nous sommes là pour les protéger."

Et lorsque nous exprimons ce genre de propos ici dans cette province, nous pouvons ajouter que nous "parlons pour chaque juriste du Nouveau-Brunswick. Nous sommes forts de 1400 juristes. Lorsque nous nous exprimons, c'est avec la voix de l'autorité."

Quand le jour viendra où nous pourrions parler au nom de chaque juriste au Canada, lorsque 60 000 professionnels et professionnelles du droit s'exprimeront d'une seule et même voix, avec toute la puissance que confère ce nombre impressionnant, personne ne pourra plus douter que les juristes de ce pays constituent une force avec laquelle il faut compter. »

Si nous remplaçons l'« ABC » par l'« ACPPU » et « la Division du Nouveau-Brunswick de l'ABC forte de 1 400 juristes » par « la FAPPUNB » (qui représente environ 1 200 professeurs et professeuses), le texte cité transmet un message qui nous concerne tous et toutes. C'est-à-dire que pour parler avec autorité et, par dessus tout, pour être entendu, tout groupe professionnel – qu'il s'agisse de juristes ou de professeurs et professeuses – doit montrer qu'il est uni et qu'il parle d'une seule voix. C'est la raison d'être de l'ABC et de l'ACPPU au niveau national, ainsi que de la Division du Nouveau-Brunswick de l'ABC et de la FAPPUNB ici, au Nouveau-Brunswick.

Merci, Madame Beaulieu. Nous n'aurions pas pu l'exprimer mieux que vous.

Ian Fraser,
Le président, Comité des communications

PROFIL D'UN COLLEGUE

Nicolas Landry est originaire de la Péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick. Il obtint son BA et sa MA en histoire de l'Université de Moncton. En 1989, il terminait son Ph.D en histoire à l'Université Laval de Québec. Depuis près d'une vingtaine d'années, il s'intéresse à l'histoire des pêches au Canada Atlantique, champs de recherche dans lequel il a publié quelques articles dans des revues tels *Acadiensis*, *Le Marin du Nord / The Northern Mariner*, *La Revue d'histoire matérielle* et le *Newfoundland Studies*. En 1994, il publiait un livre intitulé *Les pêches dans la Péninsule acadienne 1850-1900* chez les Éditions d'Acadie.

Ses recherches touchent tout particulièrement les aspects sociaux et économiques de la vie en milieu maritime, autant chez les travailleurs à terre que chez les pêcheurs. Il a eu l'occasion de présenter ses résultats de recherche dans plusieurs colloques au Canada, en France et en Écosse. Il est membre du Groupe de recherche en histoire économique et sociale de l'Université de Moncton, qui compte des professeurs d'histoire des trois campus..

Dans le domaine de l'enseignement, ses spécialités gravitent autour de l'histoire acadienne et canadienne. D'ailleurs, en collaboration avec la professeure Nicole Lang du campus d'Edmundston de l'Université de Moncton, il travaille présentement à la publication d'un manuel en histoire acadienne. Il a aussi investi passablement d'énergie dans la médiatisation de son enseignement à l'aide de différents médias et il a dispensé des cours au moyen de l'audio-conférence, de la vidéo-conférence et du système symposium. D'ailleurs, ces expériences ont permis à des étudiants situés à Bathurst à Campbellton et à Edmundston de suivre des cours avec le professeur Landry, sans avoir



à se rendre à Shippagan.

Nicolas est également impliqué dans des projets de collaboration avec le milieu dont l'un visant à développer un musée virtuel des pêches de la Péninsule acadienne, de concert avec le Conseil des pêches de la région et l'Équipe de recherche sur la valorisation du patrimoine de Shippagan. Il participe aussi à l'élaboration d'un projet d'activités pédagogiques avec l'Université du troisième âge de Shippagan (UTA). Avant de devenir professeur à temps plein en 1995, il avait occupé le poste de Doyen des études au campus de Shippagan

pendant quatre ans. Avant son arrivé à Shippagan, il a travaillé à l'Université Sainte-Anne et aux Archives Nationales du Canada à Ottawa. Depuis son arrivée à Shippagan, il a eu l'occasion de siéger sur de nombreux comités au sein de l'Université dont le Comité des programmes, le Sénat académique et le Comité d'attribution des doctorats académiques.

Nicolas a aussi été notre président de négociations pour la présente entente collective.

Lionel Dionne,
Le président, APPUMAS

LES « TROIS R » MODERNES MENACENT LES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Par Jack Vanderlinde

*[L'article suivant a été publié dans l'opinion des lecteurs
du Telegraph Journal, le 30 mars dernier.]*

Traditionnellement, lorsqu'on parlait des « trois R » de l'éducation, on entendait les trois bases de l'enseignement c'est-à-dire la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Cependant, les « trois R » ou les trois réalités de la vie universitaire moderne – la retraite, le recrutement et le maintien des effectifs – menacent maintenant la viabilité des universités du Nouveau-Brunswick.

Il y a plus de dix ans, la Fédération des associations de professeurs et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) portait à l'attention du gouvernement provincial le fait qu'avant la fin des années 1990, il y aurait une pénurie de professeurs et professeurs d'université à cause du grand nombre de membres du corps professoral embauchés au cours des années 1960 et 1970 qui atteindraient l'âge de la retraite. La Fédération avait également prédit que leur remplacement éventuel se ferait dans un « marché favorable au vendeur » étant donné que le nombre de candidats serait inférieur au nombre de postes à doter. Pour cette raison, il était évident qu'à partir des années 1990, le Nouveau-Brunswick devrait employer des mesures attirantes en vue d'encourager l'embauche parce que la concurrence pour satisfaire le besoin en matière de recrutement se ferait entre les universités et avec l'industrie. À cette époque, la demande de diplômes officiels d'études postsecondaires n'avait pas encore connu son récent développement explosif qui a empiré une situation déjà mauvaise.

Et pourtant, à peu près rien n'a été fait pour s'attaquer à ces problèmes.

En janvier dernier, l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) a annoncé la perte de 4 000 professeurs et professeurs dans le réseau universitaire depuis 1992, les établissements n'ayant pas remplacé ceux et celles qui ont pris leur retraite parce qu'ils étaient aux prises avec les coupures des paiements de transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire – de l'ordre de un milliard de dollars par année selon l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU). Au dire de l'ACPAU, le réseau universitaire canadien aurait besoin de 2 000 à 3 000 nouveaux professeurs et professeurs par année pendant les six prochaines années, et il devra en remplacer environ 20 000 d'ici l'an 2010. Pour sa part, l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) évalue plutôt ce nombre à 30 000.

Les chiffres officiels disponibles actuellement pour le Nouveau-Brunswick, publiés par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, montrent en effet qu'entre 1990-1991 et 1998-1999, le nombre de professeurs et professeurs d'université à temps plein a diminué de 10 % au Nouveau-Brunswick. Cette réduction est-elle entièrement attribuable aux retraites? Qu'en est-il du recrutement

dans la province et, question tout aussi importante, du maintien des effectifs?

À la seule Université du Nouveau-Brunswick, plus de cent professeurs et professeurs ont démissionné au cours des dix dernières années, dont 45 pendant les trois dernières années et 16 depuis le début de la présente année. N'oublions pas qu'il s'agit de démission et non de retraite. La plus grande partie de ces membres du corps professoral sont tout simplement partis avec leurs compétences vers des pâturages plus verdoyants, aux États-Unis, ou ailleurs au Canada, là où les salaires sont plus élevés et où les possibilités et les établissements de recherche sont plus abondants.

On peut à peine s'étonner de cette hémorragie des talents lorsqu'on songe que l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario (OCUFA), la plus importante organisation provinciale de professeurs et professeurs du pays, a déclaré récemment que, pendant les quatre prochaines années, il faudra chaque année une nouvelle université pluraliste de la taille de McMaster University (qui compte présentement 16 000 étudiants et étudiantes et 1 000 professeurs et professeurs) afin de répondre à la demande pour la seule province de l'Ontario. Le *Telegraph Journal* faisait observer le 17 janvier dernier, que la Carleton

(Suite à la page 7)

LE SITE WEB, UN SUCCÈS

Il y a un an et demi, la Fédération a lancé son nouveau site Web afin de mieux informer ses membres. Depuis le début, tous les commentaires reçus ont été positifs. Selon les statistiques, le site a été visité au moins 684 fois et il a reçu 469 demandes de consultation de ses pages en janvier 2001. Cependant, le Comité des communications souhaite amener le plus grand nombre possible d'entre vous à visiter le site Web. C'est pour cette raison que je désire vous rappeler son contenu exact. L'adresse ou vous amène directement à la page d'accueil de la FAPPUNB, avec le logo qui alterne entre le français et l'anglais. Le site est entièrement bilingue – vous choisissez la langue sous le logo. La page suivante donne l'adresse et les coordonnées de la Fédération, de même que le nom des membres permanents du personnel et des membres actuels du bureau exécutif.

Énoncé de mission

Cette page donne l'énoncé de mission de la Fédération tel qu'accepté par les membres du Comité directeur, ainsi que les changements d'orientation qui ont été ratifiés récemment dans le cadre de l'exercice de renouvellement.

Associations membres

Cette page énumère toutes les associations membres de la FAPPUNB et elle indique le nom d'une personne-ressource ou l'adresse d'un site Web.

Nos projets

La FAPPUNB participe très activement aux activités de la collectivité du Nouveau-Brunswick. Elle offre des médailles, des bourses

et des prix aux élèves du secondaire et aux étudiants et étudiantes universitaires, et elle souligne la contribution des membres de la communauté néo-brunswickoise à l'avancement de l'éducation. Vous trouverez dans cette catégorie la description de la Caisse de défense légale, de la Bourse d'études Semeluk, du Prix Nicole Raymond Award, du prix Condition féminine et de la médaille de la FAPPUNB.

Nos activités

Cette page décrit les activités récentes de la Fédération, allant du lobbying et des communiqués de presse aux mémoires soumis, et aux conférences auxquelles nous participons.

Message du président

Le rapport annuel du président est présenté ici. Si vous vous demandez ce qui s'est passé au cours de la dernière année et si vous vous intéressez aux tendances futures, lisez cette page.

Membres des comités

Cette page énumère les différents comités de la Fédération et elle donne le numéro de téléphone de leur président ou présidente.

Calendrier des événements

Cette section signalera les événements à venir longtemps à l'avance pour vous permettre de vous y préparer. Toutes les réunions à venir du Comité directeur et tous les ateliers tenus par la Fédération seront annoncés sur cette page.

Les nouvelles

En tant que service à nos membres, nous reproduisons ici le procès-verbal de la réunion générale annuelle.

Rapport du directeur général

Le directeur général soumet un rapport à chaque réunion du Comité directeur. Ce rapport est un résumé des principaux événements auxquels il a participé.

Le Bulletin et les mémoires

Cette section est une de mes préférées. Ça me fait du bien de lire certains des exposés que la Fédération a soumis au fil des années, en sachant qu'elle a travaillé en mon nom. Les membres qui doivent défendre leur travail auprès des députés provinciaux, du grand public ou de leur propre administration, trouveront une abondance de renseignements intéressants dans cette section. Il est également bon de lire les *Bulletins* antérieurs parce qu'ils montrent des tendances nettes dans l'enseignement postsecondaire. Je vous recommande fortement de lire le mot du président pour connaître le passé et avoir un aperçu de l'avenir de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

La condition féminine

Cette section traite principalement des questions d'équité et nos collègues sont invités à soumettre leurs idées et leur commentaires à ce sujet au Comité de la condition féminine. Ce comité est également responsable du prix du Comité de la condition féminine, attribué aux étudiants et étudiantes de premier cycle qui ont écrit un essai sur des sujets associés à son

(Suite à la page 7)

COMMENTAIRES D'AILLEURS

[La critique du Programme canadien de chaires de recherche présentée ci-après est tirée d'un article publié par Tom Faulkner, président de la Dalhousie Faculty Association (DFA). Elle est reproduite avec l'aimable permission du bulletin DFA Dialogue qui a publié l'article en entier dans son numéro de septembre 2000. – Réd.]

Le 24 septembre dernier, la chroniqueuse Diane Francis exprimait dans le **Daily News** sa consternation et son indignation devant le nombre de diplômés et diplômées universitaires qui manquent à leurs engagements aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants. Sa solution? Accorder des prêts uniquement aux étudiants et étudiantes qui accepteraient de suivre des cours pratiques, c'est-à-dire des cours qui mèneront à des emplois stables et bien rémunérés. Nous pourrions ainsi être assurés que seulement un petit nombre d'entre eux manqueraient à leurs engagements [...]

[...] Je ne suis pas vraiment préoccupé par le fait que le gouvernement ou les citoyens actifs puissent exiger que le Programme canadien de prêts aux étudiants soit orienté de façon à ce que les prêts soient accordés à des étudiantes et étudiants inscrits à des cours associés à des salaires importants [...] [Ceci] ne représente qu'un des nombreux facteurs dont il faut tenir compte lorsqu'on décide ce qu'il faut faire. Et nous croyons que Diane Francis joue pour la galerie lorsqu'elle argumente que le Programme canadien de prêts aux étudiants devrait distribuer ses prêts uniquement en tenant compte de l'aspect pratique de l'importance du salaire que pourront probablement

obtenir les bénéficiaires des prêts.

Alors, comment se fait-il que nous acceptions si facilement le même type de raisonnement dans le cas du Programme canadien de chaires de recherche?

[...] Je n'arrive pas à voir de différence entre le fait d'accorder un prêt en fonction de l'importance du salaire qu'obtiendra une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme, et le fait d'accorder une chaire de recherche en fonction des subventions de recherche que produiront les professeures et professeurs qui travaillent dans ces domaines d'études.

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a organisé une vigoureuse campagne remettant en question le Programme canadien de chaires de recherche, mais un grand nombre de professeurs, professeures, administrateurs et administratrices hésitent à se joindre aux critiques. Ils argumentent que le Programme canadien de chaires de recherche renverse la récente tendance du gouvernement fédéral de couper les fonds destinés aux études supérieures, et que nous devrions être reconnaissants de ce que nous pouvons obtenir.

À mon avis, le Programme canadien de chaires de recherche comporte tellement de lacunes graves que le bon sens et notre intérêt personnel nous obligent à nous joindre aux critiques. En plus du fait que le programme associe les grosses subventions de recherche à l'excellence en recherche – à l'exclusion de tous les autres facteurs que nous invoquons normalement, par exemple les jugements sur l'excellence en recherche pour la pro-

motion et l'attribution de la permanence – le nouveau programme pousse les universités à encourager des partenariats avec l'industrie privée, ce qui incite aux abus dus à des conflits d'intérêts.

De plus, le Programme canadien de chaires de recherche réduit l'autonomie de l'université en laissant au comité directeur du programme lui-même la décision finale de la nomination à des postes permanents. Il est vrai que cette pratique est déjà utilisée par le CRSNG, mais ceci ne modifie en rien le fait que la responsabilité finale de la nomination est laissée à un organisme extérieur à l'université.

En outre, le Programme canadien de chaires de recherche ne garantit en aucune façon qu'Ottawa continuera dans trois ans à accorder des fonds aux personnes que nous avons été persuadés de nommer aujourd'hui à des postes permanents ou menant à la permanence.

Finalement, il est évident que le Programme canadien de chaires de recherche favorise les grandes universités « offrant tous les services » plutôt que les petits collèges comme il en existe beaucoup dans les Maritimes, ce qui laisse penser que la politique publique au Canada cherche maintenant à favoriser un système universitaire à deux paliers tel le système américain.

Nous sommes tous heureux de voir Ottawa injecter quelques dollars de plus dans l'enseignement supérieur. Cependant, notre soulagement ne doit pas nous cacher le fait que cela se produit d'une manière dont nous avons appris à nous méfier à l'université. Espérons

(Suite à la page 7)

LES « TROIS R » MODERNES MENACENT LES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

(suite de la page 4)

University à Ottawa prévoit embaucher un professeur ou une professeure par semaine jusqu'en 2010 et la University of Toronto une personne par jour pendant les quelques prochaines années.

Le Québec a fait monter les enjeux de cette concurrence croissante en offrant un congé d'impôt sur le revenu pendant cinq ans aux universitaires étrangers qui acceptent un poste dans une université de la province en génie, en

technologie, en santé et en finances.

Les membres du corps professoral qui viennent enseigner au Nouveau-Brunswick ne sont évidemment pas motivés seulement par l'argent et l'équipement. Certains accordent de l'importance au « style de vie » et le Nouveau-Brunswick a beaucoup à offrir lorsque ces critères entrent en jeu. Il n'en reste pas moins que les chiffres parlent d'eux-mêmes et que la province commence à manquer de temps pour

mettre en place une stratégie qui permettra aux universités du Nouveau-Brunswick de continuer à être capables d'attirer l'élite pour enseigner et faire de la recherche dans la province.

(Jack Vanderlinde est président de la Fédération des associations de professeurs et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick et il occupe la chaire de physique de l'UNB à Fredericton).

LE SITE WEB, UN SUCCÈS

(suite de la page 5)

mandat. En cliquant sur l'hyperlien du prix dans la page du Comité de la condition féminine, vous obtiendrez des renseignements sur les dates de soumission et les règlements.

Liens utiles

Cette page comprend une liste de liens à des adresses que la FAPPUNB considère intéressantes pour les membres. Il suffit de cliquer sur l'adresse; nul besoin de faire ap-

pel à un moteur de recherche.

Commentaires

La section sur les commentaires vous donne accès directement à l'adresse électronique du président de la FAPPUNB. On vous encourage à communiquer avec lui (ou avec elle, selon le cas) pour toute question touchant la FAPPUNB ou les universités. Nous aimerions particulièrement recevoir vos

commentaires sur le site Web et sur la façon dont nous pouvons l'améliorer.

J'espère que chacun et chacune d'entre vous ira visiter le site Web. Rappelez-vous que c'est votre site. Profitez-en.

Sincèrement,
Ian H. Fraser,
Le président du Comité
des communications,

COMMENTAIRES D'AILLEURS

(suite de la page 6)

tout au moins la tenue d'un débat vigoureux [...] sur les mérites du Programme canadien de chaires de recherche. Il n'est jamais trop tard pour modifier un tel programme à moins bien sûr que nous décidions de

nous contenter de prendre ce qui nous est donné parce que nous craignons les répercussions de nos critiques. Mais dans ce cas, nous devons également accepter d'avoir contribué à miner le financement pub-

lic de l'enseignement supérieur par notre silence.

Le président de la DFA,
Tom Faulkner
[Traduction libre]

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Vendredi le 11 mai, 2001 à 09H00

L'Auberge les Jardins Inn, St.-Jacques, N.B.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars, 2001.
3. Affaires à susciter.
4. Rapports des associations locales.
5. Considération des recommandations de la séance plénière.
6. Nominations des membres aux divers comités.
7. Autres.
8. Levée de l'assemblée.

LES NOMINATIONS SONT OUVERTES POUR ÉLECTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF POUR 2001-2002

Les noms suivants ont été proposés par le Comité de nomination pour siéger à l'exécutif du Conseil de la Fédération:

Président:

Claude Dionne (ABPPUM)

Vice-président:

Hans vanderLeest (MAFA)

Secrétaire/trésorier:

Daniel Bélanger (ABPPCUSLM)

NOMINATIONS SUPPLÉMENTAIRES

(Le passage suivant est extrait de l'Article 10.7 des Règlements administratifs de la FAPPUNB):

"... d'autres candidatures peuvent être soumises au(à) président(e) ou au(à) secrétaire/trésorier(trésorière) jusqu'à la fermeture des candidatures à l'assemblée plénière annuelle à condition que ces candidatures soient signées par au moins cinq (5) membres de l'association ou du syndicat de professeur(e)s membre en règle ainsi que par la personne nommée qui déclare qu'elle accepte que sa candidature soit soumise pour cette élection".

Membres du bureau de direction 2000 - 2001

Président

Jack Vanderlinde
(506) 453-4723

Vice-président

Claude Dionne
(506) 858-4602

Secrétaire-trésorier

Daniel Bélanger
(506) 737-5151

Président-sortant

Ian Fraser
(506) 452-0634

Président/e/s de comités

Comité de la condition féminine
Karen Bamford(MAFA)

Comité de la caisse de défense d'urgence
Jon Thompson(UNB)

Prix Nicole Raymond Award
Berkeley Fleming(MAFA)

Comité des relations publique
Ian Fraser(FAUST)

Comité de la bourse d'études
Daniel Bélanger(CUSLM)

Bureau de la Fédération

65 Brunswick, suite 297

Fredericton, N.-B.

E3B 1G5

Tel : (506) 458-8977

Fax: (506) 458-5620

C-él-n: fnbfa@nbnet.nb.ca

Directeur executif

Desmond A. Morley

Secrétaire

Patricia Lewington

Comité Éditorial

Ian Fraser, Éditeur en chef
George Semeluk

Les opinions exprimées dans le Bulletin ne sont pas nécessairement celles du Conseil et Bureau de Direction de la FAPPUNB/FNBFA